



REVUES DE PRESSE

BUDGET FÉDÉRAL 2008-2009

Des épargnes à l'abri de l'impôt

Ottawa surprend en créant le « miroir » du REER

FRANÇOIS
DESJARDINS

Ottawa — Disant être en présence du mécanisme d'épargne «le plus important depuis la création des REER», Ottawa a suscité l'étonnement lors du son budget, hier, en dévoilant un programme permettant aux contribuables d'investir à l'abri de l'impôt dès janvier 2009.

La mesure, qui constitue sans contredit une des surprises du troisième budget Flaherty, donnerait naissance à des «comptes d'épargne libres d'impôt» (CELL). Ceux-ci permettront d'investir chaque année jusqu'à 5000 \$, somme qui ne sera pas déductible comme les REER, mais dont les gains en capital et les rendements seront carrément à l'abri du fisc.

Si elle était approuvée, la mesure débuterait le 1^{er} janvier 2009. Le gouvernement conservateur estime qu'elle le priverait de revenus fiscaux de 50 millions en 2009-10, sa première année entière. Ensuite, ce manque à gagner annuel grimperait à 385 millions en 2012-13 et se situerait quelque part entre 3 et 4 milliards d'ici une vingtaine d'années.

«Les REER servent d'abord et avant tout à prévoir la retraite. Le compte d'épargne libre d'impôt, c'est un peu comme un REER, mais pour répondre à nos autres besoins», a dit le ministre en donnant les exemples d'un achat de voiture, d'une mise de fonds sur une propriété.

Le gouvernement conservateur se fait demander depuis longtemps d'alléger le traitement fiscal des gains en capital. Lors de la campagne électorale de 2006, il avait promis une mesure permettant de remettre à plus tard le paiement d'impôts sur les gains en capital si les gains en question

étaient réinvestis dans une période donnée. Il n'a pas encore honoré cet engagement, ce qu'a reconnu le ministre Flaherty récemment.

D'autres pays ont des mesures similaires au CELL, selon le ministre, qui mentionne les États-Unis et la Grande-Bretagne.

Le document du budget affirme que le CELL est en fait le «miroir» du REER. Dans le cas d'un REER, les sommes sont déductibles d'impôt et le traitement fiscal se fait au moment de retirer les fonds. Dans le cas du CELL, les montants déposés «sont puisés à même les revenus après impôts», mais les gains qui y sont réalisés ne sont pas touchés par le fisc au moment du retrait.

«L'idée est intéressante et ça peut encourager l'épargne, mais le problème, c'est que même si on dit que c'est un complément aux REER, déjà aujourd'hui les gens ne contribuent pas au maximum à leur REER», a dit François Dupuis, économiste au Mouvement Desjardins. La mesure, a-t-il dit, en rappelle une autre qui remonte aux années 1980 et qui permettaient un placement jusqu'à 1000 \$ dont les intérêts couraient à l'abri de l'impôt.

Certains économistes ont vu dans les CELL une mesure qui ne s'adresse vraiment pas aux moins nantis, mais aux gens plus fortunés qui cherchent une façon d'investir un trop-plein de revenus à l'abri de l'impôt. De son côté, le Conseil du patronat a dit qu'il s'agit d'une excellente façon d'encourager l'épargne, laquelle est un «pilier d'une économie en santé».

Il est convenu que ces comptes seraient offerts par les mêmes établissements financiers avec lesquels les gens font affaire pour leur planification de retraite.

Pas de nombre précis
Le ministère des Finances ne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

semble pas avoir d'idée précise sur le nombre d'investisseurs qui pourraient se prévaloir de ce nouveau système. Tout au plus sait-il que huit millions de personnes détient des investissements effectués à l'extérieur d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

Le ministère des Finances a précisé que les gains réalisés dans le compte et les sommes retirées n'affecteront pas les prestations fédérales fondées sur le revenu.

Le système du CELI est assorti d'un mécanisme de plafonds de cotisation. Des droits inutilisés pourront être reportés, et toute somme retirée dans une année sera ajoutée aux droits de cotisation de l'année suivante. De plus, le plafond sera indexé au taux d'inflation et le CELI sera transférable au décès.

Les placements admissibles sont généralement les mêmes que pour les comptes de REER, a joi-

té Ottawa. Il s'agit donc de fonds communs, de titres cotés en Bourse, d'obligations gouvernementales, de certificats de placement garanti, etc.

Dans ses calculs, le ministère des Finances a donné l'exemple d'une somme de 1000 \$ avant impôt. Dans le cas d'un CELI, c'est 600 \$ qui seraient versés (1000 \$ moins 40 % d'impôt). Dans le cas d'un REER, c'est le 1000 \$ en entier. Avec l'hypothèse d'un rendement annuel de 5,5 % pendant 20 ans, le ministère arrive dans les deux cas au même produit net, soit 1751 \$.

«Compte tenu de leur nature complémentaire, a écrit le ministère, le choix d'épargner dans un CELI, dans un REER ou dans les deux dépend des besoins particuliers des Canadiens, de leurs revenus et de leur situation financière actuelle et future.»

Le Devoir

L'assurance-emploi sera gérée par une société d'État

Le régime d'assurance-emploi sera géré par une société d'État à compter de 2009, a annoncé le ministre des Finances Jim Flaherty dans son budget déposé hier.

Ce régime d'assurance-emploi a été maintes fois critiqué, dans le passé, pour ses importants surplus qui ne revenaient jamais aux cotisants et qui ne servaient pas non plus à améliorer les prestations des chômeurs. Au contraire, le régime est devenu de moins en moins généreux au fil des ans.

C'est donc une société d'État indépendante du gouvernement, l'Office de financement de l'assurance-emploi, qui sera chargée de gérer le compte bancaire du régime et d'améliorer le système de fixation des cotisations. *«Grâce à cette réforme, les travailleurs et les collectivités du Canada auront la certitude que le compte d'assurance-emploi est géré de telle manière que les revenus correspondent aux dépenses»*, a soutenu le ministre Flaherty dans son discours de présentation du budget.

Le nouvel Office devra veiller à ce qu'il y ait équilibre entre les cotisations versées et le coût du régime.

Afin d'assurer la stabilité des taux, la variation annuelle du taux ne devra pas dépasser 15 cents. Le compte bancaire du futur Office devra constamment être nanti d'une réserve de 2 milliards de dollars pour parer aux imprévus. Ainsi, si une hausse subite du chômage devait entraîner une augmentation de plus de 15 cents des taux de cotisation, l'écart serait comblé par cette réserve de 2 milliards pour l'année en cours. Dans la situation inverse, tout excédent du compte de l'assurance-emploi qui dépasserait cette réserve de 2 milliards permettrait de réduire les taux de

cotisation des années ultérieures.

Le futur Office relèvera du ministre des Ressources humaines et du Développement social. Son conseil d'administration sera indépendant.

L'annonce a été bien reçue par le milieu patronal, joint sur place lors de la présentation du budget. *«Depuis des années, les petites entreprises ont toujours voulu qu'on arrange le scandale de l'assurance-emploi. Tout ça devrait amener des améliorations au régime actuel»*, a déclaré Simon Prévost, vice-président pour le Québec de la Fédération canadienne

de l'entreprise indépendante.

Au Conseil du patronat du Québec, on applaudit tout autant cette mesure. Le fait que *«les cotisations ne soient utilisées qu'aux fins de ce programme est une excellente nouvelle»*, a souligné le président Michel Kelly-Gagnon.

Les représentants du monde syndical se sont montrés beaucoup plus critiques. Le gouvernement fédéral aurait dû assouplir les règles et relever le niveau des prestations du régime d'assurance-emploi avant de le mettre ainsi sur le pilote automatique, a déclaré le président de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Réjean Parent, surtout après des années de compression budgétaire et dans le contexte de la crise dans les secteurs manufacturier et forestier.

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) a quant à elle dit douter du caractère autonome du nouvel Office de financement de l'assurance-emploi *«dans la mesure où le gouvernement se réserve tous les pouvoirs de réglementation»*.

La Presse canadienne et Le Devoir

Rien de neuf pour le secteur manufacturier

ÉRIC DESROSIERS

Le ministre des Finances Jim Flaherty a fait l'unanimité contre lui hier à cause du peu d'aide accordée, dans son budget, au secteur manufacturier accablé par la hausse du dollar canadien et la concurrence mondiale.

Content de ce qu'il avait déjà fait au cours des mois précédents, le gouvernement n'a annoncé à cet égard aucune nouvelle mesure significative hier, si ce n'est une aide au secteur de l'automobile et le prolongement de certaines mesures.

«*Ces mesures allaient dans la bonne direction, mais nous les avons qualifiées d'insuffisantes et nous sommes toujours du même avis. [...] Le budget démontre que les manufacturiers et exportateurs ne font pas partie des priorités du gouvernement*», a réagi le président-directeur général de leur association au Québec, Jean-Luc Trahan.

L'industrie forestière ne se satisfait pas non plus des 10 millions en deux ans offerts pour faire de la promotion à l'étranger. «*L'industrie des produits forestiers doit affronter les pires conditions économiques en*

plusieurs décennies, et bien que le gouvernement ne puisse résoudre ce problème, il ne fait pas son travail», a déclaré Avrim Lazar, président et chef de la direction de l'Association des produits forestiers du Canada.

La Fédération des chambres de commerce du Québec avait, elle aussi, réclamé du gouvernement fédéral une bonification de l'aide offerte jusqu'à présent. «*Non seulement celui-ci n'a pas répondu à l'appel, mais la formule de partage de l'aide financière est toujours basée sur le poids démographique des provinces, ce qui désavantage le Québec, dont le poids économique du secteur manufacturier est plus important*», a-t-elle déploré.

Les syndicats ont joint leur voix hier à celle du patronat pour dénoncer le peu d'efforts déployés par Jim Flaherty. «*Non seulement ce budget néglige les travailleurs*», a ajouté le secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), René Roy, «*mais dans un contexte de restructurations manufacturières, de ralentissement économique important, d'intensification prévue des pertes d'emplois manufacturiers, nous questionnons sérieusement l'à-propos du remboursement d'une partie de la dette à hauteur de 10 milliards dans les circonstances*».

Une seule initiative du gouvernement fédéral semble avoir trouvé grâce aux yeux de tous ces gens. Il s'agit du prolongement jusqu'en 2012 pour 90 millions de la mesure visant à aider les chômeurs âgés dans les communautés vulnérables à demeurer sur le marché du travail.

La seule voix discordante dans ce concert de protestations semble avoir été celle du Conseil du patronat du Québec (CPQ) et de son président, Michel Kelly-Gagnon. Selon eux, le prolongement de trois ans de la déduction pour amortissement accéléré représente «*un appui considérable au secteur manufacturier*». Selon le ministre, la mesure devrait se traduire par un allègement fiscal supplémentaire d'un milliard.

«*Le contrôle des dépenses gouvernementales étant la première priorité des membres du CPQ, son président félicite le gouvernement de vouloir réduire la croissance de ses dépenses comparativement aux deux budgets précédents*», a-t-on dit par communiqué.

Le Devoir

De l'épargne à l'abri de l'impôt

Les CELI viennent s'ajouter aux REER, mais avec plus de flexibilité

Pierre Couture

pcouture@lesoleil.com

OTTAWA — Incroyable, mais vrai. Le fisc ne viendra plus mettre son nez dans certains de vos revenus de placements. Le fédéral met sur pied un Compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Dès l'an prochain, les épargnants canadiens auront un outil de plus à leur disposition pour faire fructifier leurs avoirs, et ce à l'abri de l'impôt.

Hier, le ministre Flaherty parlait de la plus belle invention depuis la création des REER. «Le gouvernement pénalise depuis trop longtemps les épargnants», a lancé le grand manitou des Finances du pays.

En clair, tout épargnant pourra injecter jusqu'à 5000 \$ par année dans son CELI. Les gains en capital enregistrés sur les revenus ne seront pas imposés alors que les sommes retirées pourront être compensées par de nouvelles cotisations équivalentes.

Contrairement aux montants investis dans un REER, il sera alors possible de «sortir» des

sommes de son CELI sans en subir des pénalités. Les retraits ne seront pas imposables.

Il sera possible de «sortir» des sommes sans pénalité

Ottawa soutient que cette façon d'épargner sera très bénéfique aux épargnants. Selon les projections du ministère des Finances, un placement de 48 000 \$ dans un CELI (200 \$ par mois pendant 20 ans) rapportera 11 045 \$ de plus qu'un même placement dans un REER.

Chez Desjardins, on croit que cette mesure pourrait profiter à une classe d'épargnants privilégiés au détriment des plus faibles revenus. «Les gens ont déjà de la

difficulté à coliser pleinement à leur REER alors que le taux d'épargne est presque nul», fait remarquer l'économiste François Dupuis.

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a ainsi salué hier l'initiative du gouvernement Harper. «Cette mesure encouragera les ménages à épargner, rendant entre autres disponibles de nouveaux capitaux pour l'investissement et la création de nouvelles entreprises», a fait valoir le président, Michel Kelly-Gagnon.

Le fédéral avance que la création des CELI entraînera une réduction des revenus fédéraux de 50 millions \$ en 2010. À terme, Ottawa croit que les revenus non imposés des CELI lui feront perdre plus de 3 milliards \$ par année.

Le Conseil du patronat satisfait

MONTRÉAL — Le Conseil du patronat du Québec a félicité hier le gouvernement fédéral d'avoir misé sur la prudence dans son budget, qui, selon le groupe, garde le cap sur la création de richesse. «Le budget fédéral déposé aujourd'hui est un budget responsable», a jugé dans un communiqué le président du CPQ, Michel Kelly-Gagnon, qui estime que sa pièce maîtresse, le Compte d'épargne libre d'impôt (CELI), encouragera les ménages «à épargner, rendant entre autres disponibles de nouveaux capitaux pour l'investissement et la création de nouvelles entreprises».

La Presse Canadienne

LE CONSEIL DU PATRONAT

L'ÉPARGNE ENCOURAGÉE

« L'épargne est un pilier important d'une économie en santé. Cette mesure encouragera les ménages à épargner, rendant entre autres disponibles de nouveaux capitaux pour l'investissement et la création de nouvelles entreprises », a commenté Michel Kelly-Gagnon, président du Conseil du patronat du Québec. Parmi les mesures qui sont reconduites, le CPQ accueille favorablement le prolongement de trois ans de la déduction pour amortissement accéléré dont bénéficient les entreprises du secteur de la fabrication et de la transformation.

BUDGET FLAHERTY

UN COUP DE POUCE AUX MANUFACTURIERS

FRANCIS VAILLES

OTTAWA — La force du dollar et la concurrence asiatique font mal aux entreprises manufacturières, et le gouvernement fédéral en tient compte, modestement, dans son budget.

Hier, le ministre des Finances, Jim Flaherty, a annoncé qu'il prolongeait l'allègement fiscal destiné aux entreprises qui investissent. Il majore également certains seuils permettant d'obtenir un crédit d'impôt en recherche et développement.

Globalement, le budget Flaherty privera ainsi le gouvernement de quelque 210 millions de dollars lorsque ces mesures seront pleinement en vigueur, en 2009-2010.

Essentiellement, le budget de 2008 reconduit la mesure annoncée l'an der-

nier pour les manufacturiers. Ainsi, les entreprises du secteur de la fabrication qui investissent pourront déduire plus rapidement leurs investissements, économisant ainsi de l'impôt.

L'allègement fiscal vaut pour les investissements effectués au cours des trois prochaines années, mais il est plus intéressant pour les entreprises qui passent à l'action plus rapidement.

Ainsi, Ottawa acceptera que les investissements réalisés avant 2010 puissent être déduits de 50 %, linéairement, plutôt que de 30 % de façon dégressive. Le budget de 2007 exigeait plutôt qu'un investissement soit réalisé avant 2009 pour avoir droit à un tel taux de déduction pour amortissement (DPA).

» Voir COUP en page 2

LISEZ NOTRE DOSSIER SUR LE BUDGET EN PAGES 2 ET 3



Un coup de pouce aux manufacturiers

COUP

suite de la page 1

Concrètement, une entreprise manufacturière qui acquiert pour 2 millions de dollars d'équipements avant 2010 pourra ainsi économiser 71 000\$ d'impôt, estime le fiscaliste Stéphane Leblanc, d'Ernst & Young. Une plus grosse entreprise, qui investit 25 millions, économiserait plutôt 882 000\$.

Ce gain est la valeur actuelle des économies d'impôt que permet de réaliser la mesure sur la durée de vie de l'investissement. Le calcul suppose que le gouvernement du Québec emboîtera le pas au fédéral, comme ce fut le cas l'an passé. Les économies sont particulièrement appréciables durant les trois premières années suivant l'investissement.

Dans le cas des entreprises qui attendent en 2010 pour investir, le taux de DPA sera moins intéressant. En fait, le taux sera toujours de 50 %, mais il sera dégressif plutôt que linéaire et il passera à 40 % (dégressif) en 2011. Le taux reviendra à 30 % par la suite. Pour les entreprises qui attendent 2011, le taux de déduction sera de 40 % dégressif, puis reviendra à 30 % par la suite.

Globalement, cette mesure visant la DPA privera le gouvernement fédéral de 155 millions de revenus en 2009-2010 et d'environ un milliard de dollars sur trois ans.

Les réactions des entreprises sont partagées. Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) accueille favorablement le prolongement de trois ans de la DPA

accélérée sur les investissements. « Cette mesure est un appui appréciable au secteur manufacturier affecté par la hausse rapide du dollar canadien et le ralentissement économique. Elle incitera les entreprises à moderniser leurs équipements et leur permettra d'être plus productives », a déclaré Michel Kelly Gagnon, président du CPQ.

L'industrie forestière voit les choses autrement. « C'est clairement insuffisant. Nous espérons des mesures fiscales plus dynamiques », dit Marta Morgan, vice-présidente de l'Association des produits forestiers du Canada.

Certes, Ottawa s'est engagé à allonger 10 millions sur deux ans pour promouvoir les produits forestiers canadiens sur les marchés extérieurs. Mais l'industrie traverse une crise importante, rappelle M^{me} Morgan, qui oblige les entreprises du secteur à réduire leurs coûts et à augmenter leur productivité.

Marta Morgan trouve intéressant le prolongement de la DPA, mais elle aurait souhaité que l'amortissement linéaire de 50 % sur deux ans soit reconduit bien au-delà de 2010. L'industrie demandait aussi que le crédit d'impôt sur l'innovation, de 20 %, soit remboursable, c'est-à-dire qu'il s'applique même si les entreprises ne font pas de profits.

Quoi qu'il en soit, les entreprises sont de moins en moins imposées au Canada, ce qui rend plus avantageuses les comparaisons avec les autres pays. En octobre

dernier, le gouvernement fédéral a annoncé une réduction progressive du taux d'imposition des profits, qui passera de 22,12 % en 2007 à 15 % en 2012. Ce taux était de 37,8 % en 1980.

Cette diminution fait en sorte que le Canada, fédéral et provincial combiné, impose moins les profits des entreprises que les États-Unis. L'écart sera d'environ 10 points de pourcentage en 2012.

En combinant cette diminution à celle de la taxe sur le capital, le taux marginal sur un nouvel investissement au Canada passera à 25,3 % en 2012, soit le plus faible taux du G7. La moyenne des taux de l'OCE est cependant plus faible, à 21,9 %.

La R&D moins coûteuse

Par ailleurs, dans son budget, le gouvernement fédéral augmente les limites qui permettent à une entreprise de recherche et développement (R&D) de se prévaloir du crédit d'impôt de 35 %. Le montant maximum des dépenses admissibles passe ainsi de 2 millions à 3 millions de dollars. De plus, le plafond de la

fourchette d'élimination progressive du capital imposable passe de 15 millions à 50 millions de dollars.

La mesure vaut pour les entreprises qui font de la recherche scientifique ou du développement expérimental. Globalement, cette mesure coûtera 5 millions en 2008-2009 et 55 millions en 2009-2010.

DE PLUS GRANDES ÉCONOMIES D'IMPÔT POUR LES MANUFACTURIERS QUI INVESTISSENT*

	INVESTISSEMENT FAIT EN 2009	INVESTISSEMENT FAIT EN 2010
Économies d'impôt pour un investissement de 2 millions		
Avant le budget	451 000\$	437 000\$
Après le budget	522 000\$	460 000\$
Gain net	71 000\$	23 000\$
Économies d'impôt pour un investissement de 25 millions		
Avant le budget	5 636 000\$	5 463 000\$
Après le budget	6 518 000\$	5 750 000\$
Gain net	882 000\$	287 000\$

* Il s'agit de la valeur actuelle des économies d'impôts sur la durée de vie d'un investissement réalisé dans la machinerie ou le matériel de fabrication et de transformation. Le taux d'actualisation est de 7%.

Source: Ernst & Young

Budget fédéral 2008

Aide modeste aux manufacturiers

La force du dollar et la concurrence asiatique font mal aux entreprises manufacturières, et le gouvernement fédéral en tient compte, modestement, dans son budget.

Hier, le ministre des Finances, Jim Flaherty, a annoncé qu'il prolongeait l'allègement fiscal destiné aux entreprises qui investissent. Il majore également certains seuils permettant d'obtenir un crédit d'impôt en recherche et développement.

Globalement, le budget Flaherty privera ainsi le gouvernement de quelque 210 millions de dollars lorsque ces mesures seront pleinement en vigueur, en 2009-2010.

Essentiellement, le budget de 2008 reconduit la mesure annoncée l'an dernier pour les manufacturiers. Ainsi, les entreprises du secteur de la fabrication qui investissent pourront déduire plus rapidement leurs investissements, économisant ainsi de l'impôt.

L'allègement fiscal vaut pour

les investissements effectués au cours des trois prochaines années, mais il est plus intéressant pour les entreprises qui passent à l'action plus rapidement.

Ainsi, Ottawa acceptera que les investissements réalisés avant 2010 puissent être déduits de 50 %, linéairement, plutôt que de 30 % de façon dégressive. Le budget de 2007 exigeait plutôt qu'un investissement soit réalisé avant 2009 pour avoir droit à un tel taux de déduction pour amortissement (DPA).

Concrètement, une entreprise manufacturière qui acquiert pour deux millions de dollars d'équipements avant 2010 pourra ainsi économiser 71 000 \$ d'impôts, estime le fiscaliste Stéphane Leblanc, d'Ernst & Young. Une plus grosse entreprise, qui investirait 25 millions, économiserait plutôt 882 000 \$.

Ce gain est la valeur actuelle des économies d'impôts que permet de réaliser la mesure sur la durée de vie de l'investissement. Le calcul suppose que le gouver-

nement du Québec emboîtera le pas au fédéral, comme ce fut le cas l'an passé. Les économies sont particulièrement appréciables durant les trois premières années suivant l'investissement.

Dans le cas des entreprises qui attendent en 2010 pour investir, le taux de DPA sera moins intéressant. En fait, le taux sera toujours de 50 %, mais il sera dégressif plutôt que linéaire et il passera à 40 % (dégressif) en 2011. Le taux reviendra à 30 % par la suite. Pour les entreprises qui attendent 2011, le taux de déduction sera de 40 % dégressif, puis reviendra à 30 % par la suite.

Globalement, cette mesure visant la DPA privera le gouvernement fédéral de 155 millions de revenus en 2009-2010 et d'environ un milliard de dollars sur trois ans.

Réactions partagées

Les réactions des entreprises

sont partagées. Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) accueille favorablement le prolongement de trois ans de la DPA accélérée sur les investissements. « Cette mesure est un appui appréciable au secteur manufacturier affecté par la hausse rapide du dollar canadien et le ralentissement économique. Elle incitera les entreprises à moderniser leurs équipements et leur permettra d'être plus productives », a déclaré Michel Kelly Gagnon, président du CPQ.

L'industrie forestière voit les choses autrement. « C'est clairement insuffisant. Nous espérons des mesures fiscales plus dynamiques », dit Marta Morgan, vice-présidente de l'Association des produits forestiers du Canada.

Certes, Ottawa s'est engagé à allonger 10 millions sur deux ans pour promouvoir les produits forestiers canadiens sur les marchés extérieurs. Mais l'industrie traverse une crise importante, rappelle M^{me} Morgan, qui oblige les entreprises du secteur à réduire leurs coûts et à augmenter leur productivité.

Marta Morgan trouve intéressant le prolongement de la DPA, mais elle aurait souhaité que l'amortissement linéaire de 50 % sur deux ans soit reconduit bien au-delà de 2010. L'industrie demandait aussi que le crédit d'impôt sur l'innovation de 20 %, soit remboursable, c'est-à-dire qu'il s'applique même si les entreprises ne font pas de profits.

De moins en moins imposées

Quoi qu'il en soit, les entreprises sont de moins en moins imposées au Canada, ce qui rend plus avantageuses les comparaisons avec les autres pays. En octobre dernier, le gouvernement fédéral a annoncé une réduction progressive du taux d'imposition des profits, qui passera de 22,12 % en 2007 à 15 % en 2012. Ce taux était de 37,8 % en 1980.

Cette diminution fait en sorte que le Canada, fédéral et provincial combiné, impose moins les

profits des entreprises que les États-Unis. L'écart sera d'environ 10 points de pourcentage en 2012.

La R & D moins coûteuse

Par ailleurs, dans son budget, le gouvernement fédéral augmente les limites qui permettent à une entreprise de recherche et développement (R & D) de se prévaloir du crédit d'impôt de 35 %. Le montant maximum des dépenses admissibles passe ainsi de deux millions à trois millions de dollars. De plus, le plafond de la fourchette d'élimination progressive du capital imposable passe de 15 millions \$ à 50 millions \$.

La mesure vaut pour les entreprises qui font de la recherche scientifique ou du développement expérimental. Globalement, cette mesure coûtera cinq millions en 2008-2009 et 55 millions en 2009-2010.

LA PRESSE



La Presse

Les représentants de l'industrie forestière ont jugé nettement insuffisantes les mesures annoncées hier par le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty.

Le CPQ heureux

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a félicité le gouvernement fédéral d'avoir misé sur la prudence pour élaborer son budget, qui, selon le groupe, garde le cap sur la création de richesse. «Le budget fédéral déposé aujourd'hui est un budget respon-

sable qui contribuera à stimuler l'investissement», a jugé dans un communiqué le président du CPQ, Michel Kelly-Gagnon, qui voit dans la création du Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) la pièce maîtresse des mesures annoncées par Ottawa.

Le Conseil du patronat du Québec félicite Ottawa

La Presse Canadienne

Montréal — Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a félicité hier le gouvernement fédéral d'avoir misé sur la prudence pour élaborer pour son budget, qui, selon le groupe, garde le cap sur la création de richesse.

«Le budget fédéral déposé aujourd'hui est un budget responsable qui contribuera à stimuler l'investissement», a jugé dans un communiqué le président du CPQ, Michel Kelly-Gagnon, qui voit dans la création du Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) la pièce maîtresse des mesures

Un demi-milliard pour les transports en commun

La Presse -- Le gouvernement conservateur a décidé de favoriser les transports en commun avec une injection de 500 millions de dollars cette année. «L'investissement dans des réseaux de transports en commun modernes vise à protéger l'environnement, a déclaré le ministre des Finances Jim Flaherty dans son discours sur le budget. Il permet aussi de réduire la congestion routière, de sorte que les marchandises arrivent en temps voulu.»

Plusieurs types de projets seront admissibles, comme le transport rapide, les autobus urbains, les voies cyclables et les voies réservées aux véhicules ayant plusieurs occupants. Ces fonds seront repartis entre les provinces et les territoires selon leur population. Ceux qui présenteront des projets, soit les gouvernements provinciaux, les municipalités ou les sociétés de transport, auront deux ans pour tirer avantage du fonds.

La dernière grande annonce d'investissement fédéral dans les transports en commun remonte au budget 2006 le ministre des Finances avait alors annoncé des dépenses d'immobilisation de 1,3 milliard, soit 400 millions dans le Fonds du transport en commun et 900 millions, étalés sur trois ans, dans une fiducie pour les transports en commun.

Le budget injecte également 147 millions en 2008-2009

pour aider l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien à faire face à la croissance importante du transport aérien.

Le ministre Flaherty a également annoncé hier qu'il rendra permanent le Fonds de la taxe sur l'essence. Ces sommes, qui atteindront deux milliards par année en 2009-2010, sont remises aux municipalités afin de mener à bien des projets d'infrastructure.

«Les municipalités de toutes tailles, partout au pays, pourront désormais planifier et financer leurs besoins en infrastructure avec ces fonds additionnels, et ce année après année», a déclaré le ministre.»

annoncées par Ottawa. Le Conseil s'est aussi réjoui de la création de l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada, qui s'assurera que les cotisations d'assurance-emploi ne soient utilisées qu'aux fins de ce programme, un objectif souhaité par le CPQ depuis plusieurs années.»